

FINLANDE

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : abaisser le taux marginal d'imposition élevé sur l'ensemble de la distribution des revenus. Cette diminution pourrait au moins en partie rester neutre sur le plan budgétaire, via un transfert de charge fiscale du travail vers la propriété.

Mesures prises : le gouvernement a réduit les taux de l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale dans le cadre des récentes mesures de relance budgétaire. La commission gouvernementale sur la réforme de la fiscalité poursuit ses travaux malgré des retards. Les cotisations de sécurité sociale liées à l'âge ont été progressivement supprimées en 2008 pour les petites et moyennes entreprises.

► **Réduire l'utilisation des voies d'accès à la retraite anticipée (2005, 2007, 2009)**

Recommandations : réduire l'accès à la « filière du chômage », qui permet aux travailleurs âgés sans emploi de percevoir des prestations de chômage pendant une période prolongée jusqu'à la retraite.

Mesures prises : l'âge d'accès à la « filière du chômage » a été repoussé de 55 à 57 ans en 2005. La pension de chômage a également été supprimée en 2005, mais les sans-emploi de 57 ans peuvent toujours emprunter la « filière du chômage » jusqu'à l'âge officiel de la retraite, fixé à 65 ans.

Réduire la présence capitalistique de l'État, notamment en renforçant le rôle du secteur privé en tant que fournisseur de services financés sur fonds publics (2005)

Recommandations : réduire la présence capitalistique et les activités de l'État dans les secteurs commerciaux, et encourager le secteur privé à contribuer davantage aux prestations de services publics.

Mesures prises : le gouvernement n'a pris que quelques mesures de privatisation depuis 2000.

Réformer les allocations de chômage (2007, 2009)

Recommandations : dans la mesure où la Finlande se caractérise par un des taux de remplacement les plus élevés de la zone OCDE pour les chômeurs de longue durée, des obligations d'activation plus strictes sont nécessaires, ainsi qu'une dégressivité des prestations au fil de la durée du temps de chômage.

Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise pour renforcer les incitations au travail. Dans le cadre des récentes mesures de relance budgétaire, différentes prestations (indemnités de congé de maternité, de congé parental et de congé de maladie) ont été révisées à la hausse et les allocations de chômage ont été temporairement augmentées à l'été 2009. Une indemnité de réinstallation a été créée en 2007 pour promouvoir une plus grande mobilité des chômeurs entre régions. L'octroi des allocations de chômage au-delà de 500 jours a été subordonné à la participation des bénéficiaires aux programmes actifs du marché du travail.

Autres grandes priorités

Introduire davantage de flexibilité dans la détermination des salaires (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réformer le système de fixation des salaires de manière que ceux-ci correspondent davantage aux résultats de chaque entreprise en matière de productivité. Cela pourrait exiger que le gouvernement se réengage dans ce processus pendant la mise en œuvre des réformes.

Mesures prises : le cycle de négociations salariales de 2007-08 a débouché sur de très fortes hausses de salaires générales, découplées dans une large mesure des performances individuelles des entreprises en termes de productivité.

Poursuivre la déréglementation des marchés de produits (2007)

Recommandations : poursuivre la déréglementation des marchés de produits, notamment en assouplissant les règles relatives aux horaires d'ouverture des magasins et les règles d'urbanisme.

Mesures prises : des modifications de la réglementation des horaires d'ouverture ont été annoncées à la mi-2009, mais les nouvelles règles restent très prescriptives. La loi sur l'occupation des sols et la construction a été révisée en 2007.

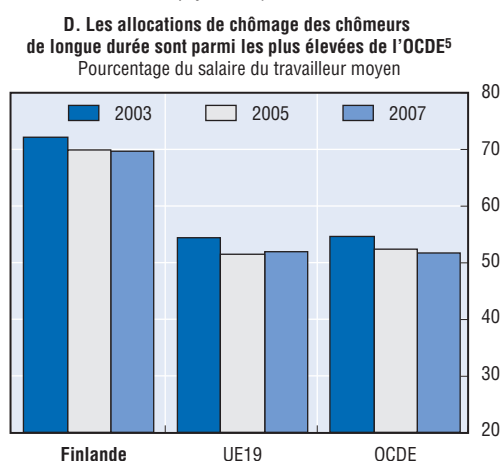
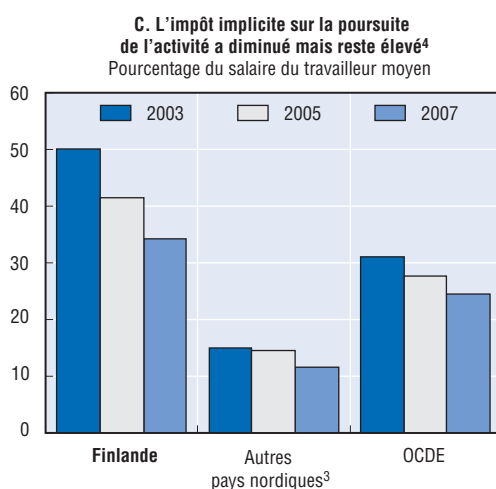
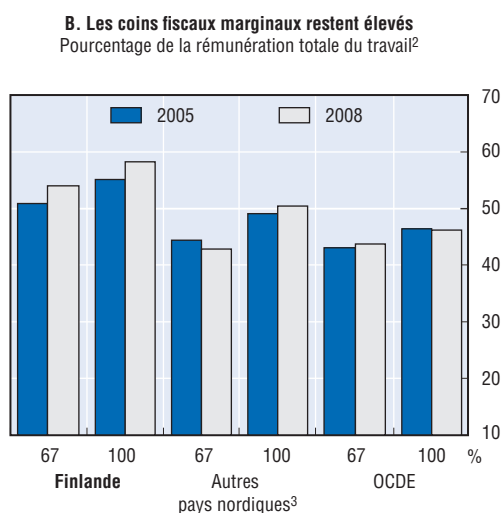
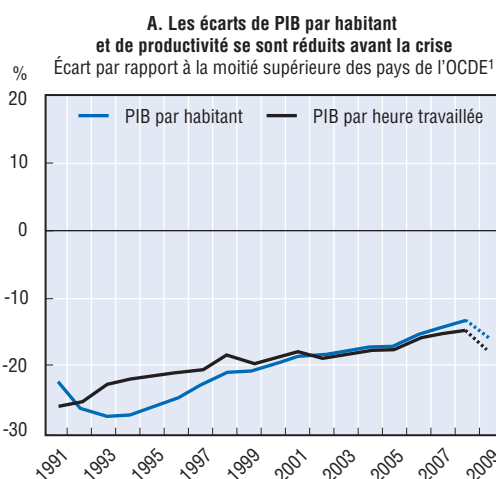
Réformer les modalités d'accès à l'enseignement supérieur (2009)

Recommandations : rationaliser la transition entre la fin de l'enseignement secondaire et le début des études supérieures, afin de réduire les délais considérables qui séparent ces deux échéances (« file d'attente »). Raccourcir les études universitaires, qui sont d'une durée considérable, en instaurant des frais de scolarité et en renforçant l'offre de prêts étudiants remboursables sous conditions de revenus.

Mesures prises : aucune.

FINLANDE

- Au cours des dernières années, la Finlande a rattrapé son retard en termes de PIB par habitant par rapport à ses voisins nordiques. L'écart de PIB par habitant qui la sépare des pays de tête de l'OCDE tient en grande partie à une productivité du travail plus faible, tandis que le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre ne cesse de s'améliorer depuis la récession du début des années 90.
- Dans les domaines prioritaires, le gouvernement a réduit les taux d'imposition des revenus et les cotisations sociales. Les possibilités d'accès à la retraite anticipée ont été quelque peu réduites, mais elles doivent l'être davantage. Les progrès accomplis ont été des plus limités, voire inexistants, concernant la réforme du cadre de détermination des salaires, le système d'accès à l'enseignement supérieur et les allocations de chômage.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Évalué à 67 % et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
3. Moyenne du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.
4. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès à la retraite anticipée, moyenne à 55 et 60 ans.
5. Moyenne des taux de remplacement nets appliqués aux chômeurs qui gagnaient 67 % et 100 % du salaire du travailleur moyen après cinq ans de chômage.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les prestations et salaires*.